

## **MAIRIE DE VIVEROLS**

Le Bourg

63840 VIVEROLS

# **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 21 Avril 2017**

**Sous la Présidence de M. le maire ALEXANDRE Christian**

**Étaient présents** : ALEXANDRE Christian, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal, GEORGET Arthur.

**Était absent** : HAUTEVILLE Cyril, pouvoir à JOUBERT Marc  
ALLARD Jean Yves, pouvoir à GEORGET Arthur

**Secrétaire de Mairie**  
PELIN Florence

**Secrétaire de séance :**  
PICARD Eric, JOUBERT Marc

### **ORDRE DU JOUR :**

- Informations diverses
- Délibérations
  - ✓ Approbation du projet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement de la Commune suite à la mise en enquête publique.
  - ✓ Groupement de commandes relatif à la fourniture de combustible bois énergie pour les chaudières à granulés de la Commune de Viverols.
  - ✓ Provision chauffage appartement RDC aile gauche bâtiment école MAYET François.
  - ✓ Convention pluriannuelle de pâturage. (Délibération reportée)
  - ✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016.
  - ✓ Location de l'appartement 1er et 2ème étages du bâtiment de l'Ancienne Perception.
  - ✓ Subvention communale.
  - ✓ Autorisation pour changer les portes de la caserne des Pompiers.
- Questions diverses

## INFORMATIONS

1. Une association de véhicules anciens nous a prévenue du passage le 17 juin d'un convoi d'anciens camions. Ceux-ci viennent de Bertignat et se dirigent sur Usson en Forez.
2. Un camion de pizza souhaite venir les mardis soirs vers 17h30 durant l'été. C'est le même camion qui va déjà à Saint Anthème et Apinac. Les commerçants du village seront informés.
3. Suite aux différents incendies survenus en 2012, la mairie est convoquée devant le tribunal correctionnel de Riom. Toutefois, le préjudice n'était pas important puisque les faits reprochés ne sont qu'une tentative d'incendie dans un local du camping n'ayant entraîné aucun dégât, le Conseil Municipal décide de ne pas se porter partie civile.
4. Voiries forestières : Un appel à projets est lancé par le Conseil Départemental dans le cadre d'un plan 2017/2020 pour des travaux qui pourraient toujours être financés à 80%. Une réunion s'est tenue avec SOCAMA (cabinet d'études). Le dépôt de candidature doit être fait pour le mois de juillet 2017. Nous allons contacter les propriétaires bordant ces pistes forestières de la commune afin de préparer un dossier argumenté et suffisamment important, conditions nouvelles et indispensables pour que le dossier soit retenu. En effet, les modalités évoluent, ces dossiers sont aujourd'hui notés suivant plusieurs critères.
5. Une réunion du SIVOM de la Vallée de l'Ance s'est tenue récemment : aucun projet n'émerge pour l'instant en vue de la transformation du bâtiment de la gendarmerie. Des contacts seront pris avec la CC Ambert Livradois Forez.
6. La semaine du 15 au 20 mai 2017, Chantal BORDET fera la cuisine de l'école à la Maison de retraite afin de faire un essai pour une éventuelle mutualisation de la préparation de ces repas dès le mois de Septembre 2017.
7. Suite au transfert de la prise des repas chauds par le SIVOM de la Vallée de l'Ance de la Maison de retraite de Viverols à la Maison de retraite d'Usson en Forez, et donc de la perte des revenus engendrés, le coût mensuel (et non pas journalier comme indiqué par erreur dans le bulletin d'Avril !) pour les pensionnaires de la Maison de retraite de Viverols a augmenté 3,3%, portant le montant de l'hébergement à 1838,61 €.
8. Afin de réaliser les travaux de réduction nocturne de l'éclairage public, une subvention complémentaire pourrait éventuellement être attribuée en complément des aides du SIEG. Une demande d'aide globale dans le domaine de l'énergie a été déposée par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.
9. Deux employés communaux travaillent à temps plein depuis le mois d'Avril dans les captages pour en clôturer les périmètres. Le bois coupé sera distribué à la Maison de Retraite mais certains arbres pourraient être vendus. Un captage est déboisé, il reste quelques pierres à enlever, toutes les souches ne seront pas arrachées, il faudra les signaler pour l'entretien ultérieur. Un deuxième est entrepris, à suivre... Il faudra éventuellement prévoir un engazonnement.
10. Un pot d'accueil s'est déroulé au camping, les résidents sont dans l'ensemble satisfaits. Demande toujours d'actualité : extension de la couverture wifi.
11. Une réunion de la commission Santé / Bien vieillir de la CC Ambert Livradois Forez a eu lieu, le but étant de se répartir en groupes de travail. Il y a des places disponibles pour les volontaires.
12. Le dossier phase 2 de modification du carrefour de l'école est parti à la consultation, deux entreprises ont fait une visite sur site.

## **DELIBERATIONS**

### **1°) Approbation du projet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement de la commune suite à la mise à enquête publique**

Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2224-8 ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, article L 2224-10 ;  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, articles R 2224-7 à R 2224-9 ;  
Vu le Code de l'environnement, articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;  
Vu l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007 ;  
Considérant l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 février 2017 ;

La commune de VIVEROLS a procédé à la révision du plan de zonage afin de redéfinir les zones traitées en assainissement collectif et celles traitées en assainissement non collectif.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau zonage du schéma d'assainissement de la commune de VIVEROLS, réalisé en interne avec les services de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez (anciennement CC de la vallée de l'Ance). Ce dernier projet tient compte des remarques issues du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui classe la zone du Patural et de la Gaillarderie en zone agricole (sans possibilité de constructions nouvelles) et du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), en particulier pour les demandes de subventions de propriétaires, auxquelles ces derniers n'avaient pas droit lorsqu'ils étaient classés en assainissement collectif (2 points noirs identifiés).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le nouveau schéma directeur d'assainissement de la commune tel qu'il est présenté et annexé à la présente délibération.
- s'oppose à l'avis et aux conclusions du Commissaire Enquêteur pour les raisons suivantes :
  - . cause technique : des travaux sur la station d'épuration seraient rendus nécessaires pour augmenter sa capacité actuellement limité pour le bourg, avant tout raccordement au réseau collectif. Budget non prévu.
  - . cause financière : le coût du raccordement ne permettrait pas d'effectuer les travaux de rénovation sur le réseau d'eau et d'assainissement ancien du vieux bourg, prévus à partir de 2018/2019.

Le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Vote : Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 3 (MARTIN-RECOQUE-LACROIX)

### **2°) Groupement de commandes relatif à la fourniture de combustibles bois-énergie pour les chaudières à granulés de la commune de Viverols**

La commune de Viverols exploite trois chaudières automatiques à granulés d'une puissance de 56 kW chacune.

Afin de disposer de l'offre de services dont elle a besoin, la commune de Viverols souhaite s'inscrire dans un groupement de commandes afin de passer un marché public d'achat de fournitures de combustibles.

Le groupement de commandes a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui le concerne, de passer, avec le/les titulaires retenus à l'issue d'une procédure groupée, un marché public de prestations pour la fourniture de combustible de sa/ses chaufferie (s).

Mutualiser le marché sous la forme d'un groupement doit permettre d'optimiser le prix du contrat, de garantir la qualité des services du prestataire et, ce faisant, d'avancer sur une dynamique collective pour la valorisation du bois en tant que source d'énergie renouvelable.

La Communauté de communes Ambert Livradois-Forez, serait le coordinateur du groupement, sous réserve de la validation de cette mission par le Conseil communautaire. Cette mission de coordonnateur ne donnerait pas lieu à rémunération.

La mutualisation se limite à la phase de consultation des entreprises, jusqu'à la sélection du prestataire. Chaque membre du groupement gèrera par la suite ses contrats en direct avec le prestataire retenu à l'issue de la consultation, c'est-à-dire que chacun des membres exécutera le marché, pour ce qui le concerne, notamment pour la gestion du planning, les interventions du prestataire et ses paiements.

La dénomination du groupement, son objet, sa durée et ses modalités de fonctionnement, notamment de la Commission d'appel d'offres compétente, sont précisés dans une convention constitutive signées par l'ensemble des membres et figurant en annexe à la présente délibération.

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commande,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1414-3,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

. APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché à bon de commande pour la fourniture de granulés sur le territoire de l'arrondissement d'Ambert

. DECIDE de participer au groupement envisagé pour l'approvisionnement en combustible de ses chaufferies bois-énergie,

. VALIDE la coordination par la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez de la mise en œuvre de ce groupement,

. DESIGNER Monsieur JOUBERT Marc titulaire de Commission d'Appel d'Offre,

. AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à la finalisation de la convention constitutive de groupement de commandes, à signer cette même convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **3°) Provision Chauffage Appartement rez-de-chaussée Aile gauche Bâtiment ECOLE – MAYET François**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur MAYET François afin de mettre en place le versement d'une provision de chauffage mensuelle pour son appartement situé au rez-de-chaussée – aile gauche du bâtiment de l'Ecole.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de fixer à 50 euros mensuel le montant de la provision chauffage de l'appartement de Monsieur MAYET François à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

### **4°) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016
- ✓ DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 5°) Location de l'appartement du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'ancienne Perception

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande faite par Monsieur HESPELLE Arnaud et Madame COSTEUX Stéphanie afin de louer l'appartement situé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'ancienne Perception.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de louer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, l'appartement situé au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'ancienne Perception, à Monsieur HESPELLE Arnaud et Madame COSTEUX Stéphanie, pour un montant de loyer de 350 euros mensuel
- de demander au locataire un cautionnement équivalent à un mois de loyer en principal, soit une somme de 350 euros, à la signature du bail
- que les charges (électricité, eau et chauffage) seront à la charge du locataire
- que le montant du loyer sera révisé chaque année le 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 6°) Subventions communales 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, pour l'année 2017, d'attribuer une subvention aux associations suivant le tableau ci-dessous :

<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant subvention</b>
Association AVANSA	750 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Société de Chasse	500 €

<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant subvention</b>
Mission Locale	400 €
Radio Craponne	500 €

Les crédits ont été ouverts au budget primitif 2017.

Vote : Pour : 9            Contre : 0  
Abstention : 2 (HAUTEVILLE – GEORGET)

### **7°) Travaux caserne des Pompiers**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise à disposition du SDIS de la caserne des Pompiers. Des travaux de sécurité concernant le changement des portes sectionnelles et des menuiseries bois sont nécessaires. Ces travaux sont entièrement pris en charge par le SDIS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré autorise le SDIS à procéder au changement des portes sectionnelles et des menuiseries bois du bâtiment de la caserne des Pompiers à Viverols.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Arthur Georget demande si la commune peut prendre en charge la moitié du coût de la fanfare pour la retraite aux flambeaux. Le Conseil donne son accord afin d'aider l'AJV qui est en sommeil actuellement. L'AJV reste l'organisatrice et devra faire la déclaration auprès de la SACEM
- 15 000 € sont budgétisés en 2017 pour l'amélioration de la voirie et 10 000 € pour les chemins. Les tronçons à refaire devront être décidés lors du prochain Conseil municipal de mai afin de réaliser les travaux à l'automne.
- La commémoration du 72ème anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 sera célébrée le Lundi 8 mai 2017. Une cérémonie avec dépôt de gerbes aura lieu à 11h au monument aux morts. Un vin d'honneur sera servi à la salle des Association où vous êtes cordialement invités.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.**

Monsieur le Maire